



RAPPORT ANNUEL 2012

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES



SOMMAIRE

Conseil d'administration	2
Direction générale	4
Ressources humaines	6
Caisse de compensation	8
Caisses d'allocations familiales	13
Assurance maternité cantonale	15
Office de l'assurance-invalidité	17
Contentieux	28
Finances	31
Abréviations	40

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le destin est au service de la vision*

C'est dans la fraîcheur d'une nouvelle dynamique que nous travaillons aujourd'hui, bénéficiant d'une saine gouvernance, de réelles compétences à tous les niveaux de notre organisation, d'une culture d'entreprise positive, d'outils performants et de locaux neufs, fonctionnels et agréables. Dans ce contexte de renouveau, nous affichons notre réelle volonté d'offrir à nos différentes parties prenantes que sont nos assurés, nos autorités de tutelle et les entreprises de ce canton, un service de premier ordre, convaincus que pour le grand public l'univers peu avenant des assurances sociales a tout à gagner à faciliter des interactions de qualité avec tous et avec chacun.

Il est temps maintenant d'esquisser les traits d'un futur OCAS qui, peut-être verra le jour d'ici quelques années, comme je l'avais évoqué lors de l'inauguration de nos locaux. C'est en effet le rôle d'un Conseil d'administration que de cristalliser une perspective stratégique, en cohérence avec un calendrier politique, mais avec un horizon-temps plus lointain, puisqu'un Office comme le nôtre se doit de s'inscrire dans une très longue durée. A l'heure où les administrations fédérales et cantonales cherchent à réduire leurs coûts, ne pourrait-on pas imaginer, à terme, un seul organisme de gestion des assurances sociales fédérales et cantonales à Genève, organisé selon un processus unique et très fortement informatisé, qui verrait des ayants-droit d'un côté et qui verserait diverses prestations de l'autre, modèle plus pragmatique que révolutionnaire qui semble avoir été, du reste, l'idée initiale à l'origine de la création de l'OCAS. De vraies synergies, une

meilleure accessibilité et un service plus performant pour nos assurés et ayants-droit, ainsi que de réelles économies d'échelles, semblent pouvoir être trouvées dans cette perspective. De plus, de nouvelles opportunités professionnelles pourraient être proposées aux collaboratrices et collaborateurs actifs dans notre domaine. C'est clairement dans la direction de ce projet enthousiasmant que se dessine notre futur.

Avant de conclure, je souhaiterais adresser mes plus chaleureux remerciements à tous ceux qui s'engagent quotidiennement pour l'OCAS, en particulier à sa Directrice générale, Madame Natalia Weideli Bacci, qui fait un travail remarquable, au Directeur de la Caisse genevoise de compensation, Monsieur Vincent Horger, à nos cadres, nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, sans oublier nos nombreux partenaires externes ainsi que le Département de la Solidarité et de l'Emploi et sa présidente, Madame la Conseillère d'Etat Isabel Rochat.

Steeves Emmenegger

Président du Conseil d'administration

* Gérard Mulliez, Président fondateur du Groupe AUCHAN



Composition du Conseil d'administration

Présidence

- Steeves Emmenegger
(désigné par le Conseil d'Etat)

Membres

- Pierre Weiss, vice-président
(désigné par les partenaires sociaux)
- Martine Bagnoud
(désignée par les partenaires sociaux)
- Stéphanie Ruegger
(désignée par le Grand Conseil)
- Monique Vali (désignée par le Conseil d'Etat)
- Matthieu Lazzerini (élu par le personnel)
- Alain Magnenat (élu par le personnel)
- Jacques Robert (désigné par le Grand Conseil)
- Jean-Rémy Roulet (désigné par le Conseil d'Etat)

Département de tutelle

Département de la solidarité et de l'emploi

- François Longchamp (jusqu'au 30 juin 2012)
- Isabel Rochat (depuis le 1^{er} juillet 2012)



DIRECTION GÉNÉRALE

Vers un nouvel élan

S'il fallait retenir un seul événement de l'année 2012, il s'agirait bien évidemment du déménagement et du regroupement de nos deux institutions, sous le même toit, sur le site de Montbrillant, à la fin août 2012.

L'OCAS a fêté ses 10 ans en 2012. Il aura donc fallu toutes ces années pour concrétiser le rapprochement de la Caisse de compensation et de l'Office AI. Un long processus qui s'est largement accéléré ces trois dernières années sous l'impulsion de notre Président, Monsieur Steeves Emmenegger.

Ce rapprochement permet ainsi à l'Office AI et à la Caisse de compensation de trouver des synergies et des économies dans leurs fonctionnements par le biais de la rationalisation de certains processus communs et par le développement de processus transversaux qui se doivent d'être au service des activités métier.

C'est grâce aux compétences et à l'engagement de nos cadres et collaborateurs que nos différents projets pourront être concrétisés. Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble du personnel de l'OCAS, qui -ces dernières années- a dû intégrer énormément de changements tant organisationnels qu'en lien avec l'activité métier. Il s'est agi, notamment, d'adopter de nouvelles méthodologies de travail, d'intégrer de nouveaux logiciels informatiques, de mettre en œuvre d'importants changements légaux également.

Un soin tout particulier est porté à l'activité de nos collaborateurs et la fin de l'année 2012 a été marquée par un nouvel essor dans la politique de gestion des ressources humaines au sein de l'OCAS, grâce à la venue d'un nouveau responsable des ressources humaines, Monsieur Jean-Luc Bietenhader.

Aujourd'hui, nous avons la chance de travailler dans des locaux totalement fonctionnels à nos besoins. Un remerciement particulier est adressé à l'Office fédéral des assurances sociales qui a grandement contribué au financement de l'aménagement de notre nouveau bâtiment.

Avec l'aboutissement de ce déménagement, on pourrait penser que l'aventure est terminée. Mais au fait, j'aurai envie de dire qu'elle ne fait que commencer ! Nos priorités sont aujourd'hui, au-delà de l'accomplissement de nos missions légales, de nous doter d'un système de management performant et transparent en renforçant le volet du contrôle interne, du management par la qualité, ainsi qu'en développant une culture d'entreprise centrée sur l'optimisation de nos relations avec nos partenaires, notre clientèle, ainsi que les bénéficiaires de nos prestations.

Je conclurai en adressant ma reconnaissance aux Conseillers d'Etat qui se sont succédés en 2012 à la tête du Département de la solidarité et de l'emploi, Monsieur François Longchamp, puis Madame Isabel Rochat, pour leur intérêt envers l'OCAS et leur soutien. Mes remerciements vont également aux membres du Conseil d'administration de l'OCAS ainsi qu'à son Président, Monsieur Steeves Emmenegger, pour leur appui sans faille dans la mise en œuvre de nos missions institutionnelles.

Natalia Weideli Bacci
Directrice générale



RESSOURCES HUMAINES

Données RH

Nombre de postes en EPT,
y compris auxiliaires et apprentis

	Nombre
CC + services transversaux	185
OAI + services transversaux	146
Total	331

Répartition hommes/femmes

	Nombre
Hommes	154
Femmes	222
Total	376

Moyenne d'âge : 42 ans.

Formations

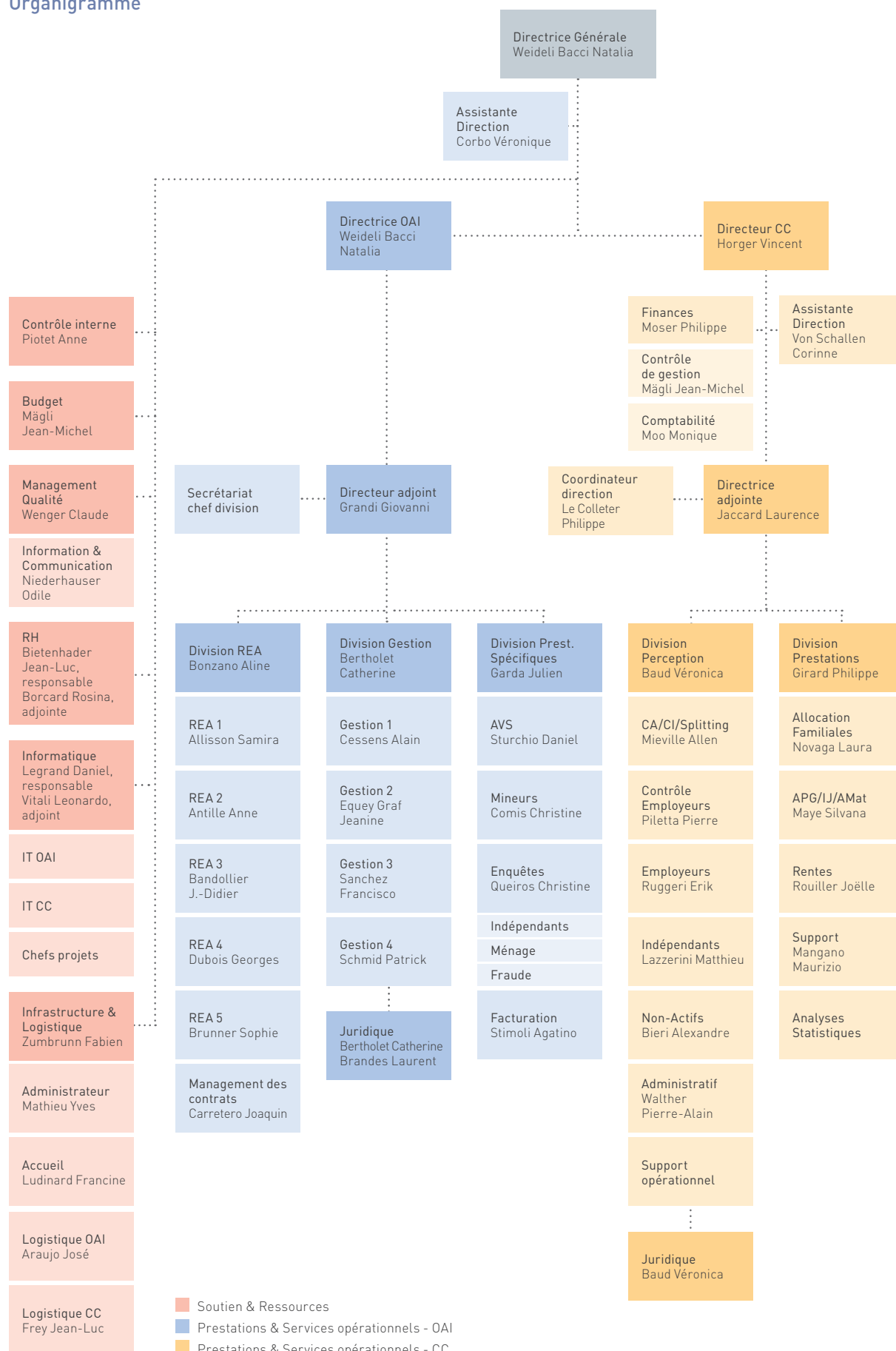
8 collaborateurs ont participé à la formation pour l'obtention du Brevet en assurances sociales et 5 d'entre eux l'ont réussi.

51 collaborateurs de la Caisse genevoise de compensation ont participé à la Formation des caisses cantonales latines (FORCCLA).

144 collaborateurs de l'Office AI ont participé à des formations en lien avec leur métier, dont 103 au Centre de formation de l'assurance-invalidité (CFAI).

Toutes ces formations totalisent 569 jours de formation dispensées par différents organismes.

Organigramme



CAISSE DE COMPENSATION

Le client au cœur de nos préoccupations

Les modifications législatives ont été conséquentes en 2012 pour la Caisse genevoise de compensation et les institutions qui lui sont rattachées. Ainsi, les bases légales régissant les allocations familiales sur territoire genevois ont subi plusieurs modifications ou adaptations comme l'augmentation de l'allocation pour enfant de Fr. 200.- à Fr. 300.-, l'allocation de formation professionnelle, passée de Fr. 300.- à Fr. 400.- et la prime de naissance qui a doublé pour passer de Fr. 1'000.- à Fr. 2'000.-. Nous avons également introduit sans difficulté le complément différentiel pour les résidents d'un autre canton qui toucheraient une allocation inférieure aux montants prévus à Genève et pour terminer, le taux de contribution des allocations familiales est passé de 1.4% à 1.7%. Au niveau de l'assurance-vieillesse et survivants, le plafond maximal des cotisations pour les non-actifs est dorénavant fixé à Fr. 23'750.- au lieu de Fr. 10'300.-. Les barèmes dégressifs ont été supprimés et les salariés d'un employeur non soumis cotisent dorénavant au taux employeurs et non plus au taux pour indépendants.

Un des dossiers importants de l'année 2012 est le registre APG (RegAPG). Ce dernier a été introduit pour prévenir les demandes de prestations abusives et notamment la gestion des doubles paiements conformément à l'art. 1a LAPG, mais encore a pour objectif d'améliorer la qualité des données relatives aux APG et de mettre à disposition une base de données pour effectuer des analyses statistiques.

Au niveau technologique, nous avons mis en production, avec succès, le nouveau logiciel de Workflow pour les rentes AVS/AI. Dans le domaine de la perception des cotisations nous avons poursuivi le développement et l'amélioration du nouveau logiciel NIL – produit qui est encore perfectible et qui grâce à la ténacité de notre personnel s'améliore sans cesse et garantira à court terme un service performant et d'excellente qualité à nos clients. Toujours dans le domaine de la technologie, nous avons démarré l'élaboration d'un nouveau logiciel en matière d'allocations familiales

(GAIA) qui devrait être opérationnel pour 2014, nous avons débuté la réflexion sur l'élaboration d'un portail e-business avec accès privé destiné à notre clientèle, et pour terminer, nos équipes ont été occupées à la finalisation de la mise en place de la plateforme SEDEX (secure data exchange) qui doit permettre des échanges sécurisés de données.

2012 fut également l'année de la réorganisation. Mesdames Laurence Jaccard et Véronica Baud ont été promues respectivement directrice adjointe et responsable de division. Toujours dans le domaine du remaniement, la Caisse de compensation souhaite «dynamiser» l'ensemble de ses processus et services à sa clientèle. Pour cela, une nouvelle stratégie a été mise en place avec comme objectif de placer le client au cœur de nos préoccupations. Pour atteindre cet objectif nous travaillons actuellement sur une quantité importante de nouveaux projets qui porteront leurs fruits d'ici quelque temps. Nous pouvons en nommer quelques uns, de manière non-exhaustive : la mise en place d'un système de management par la qualité (SMQ) qui sera associé à l'extension du système de contrôle interne (SCI), la mise en place de tableaux de bord – qui deviendront de véritables cockpits de pilotage pour nos équipes, l'élaboration d'un nouveau logiciel d'e-business pour notre clientèle, la refonte totale de notre stratégie de services à la clientèle par la mise en place d'un nouveau concept clients performant ainsi que la poursuite de l'adaptation de nos outils actuels aux nouvelles technologies modernes.

En conclusion, nous tenons à exprimer nos profonds remerciements à notre personnel, à notre fidèle clientèle, aux divers organes d'application et de surveillance de nos institutions, à notre Conseil d'administration ainsi qu'aux services fédéraux et cantonaux pour leur appui et soutien.

Vincent Horger

Directeur de la Caisse genevoise de compensation

Contrôles d'employeurs

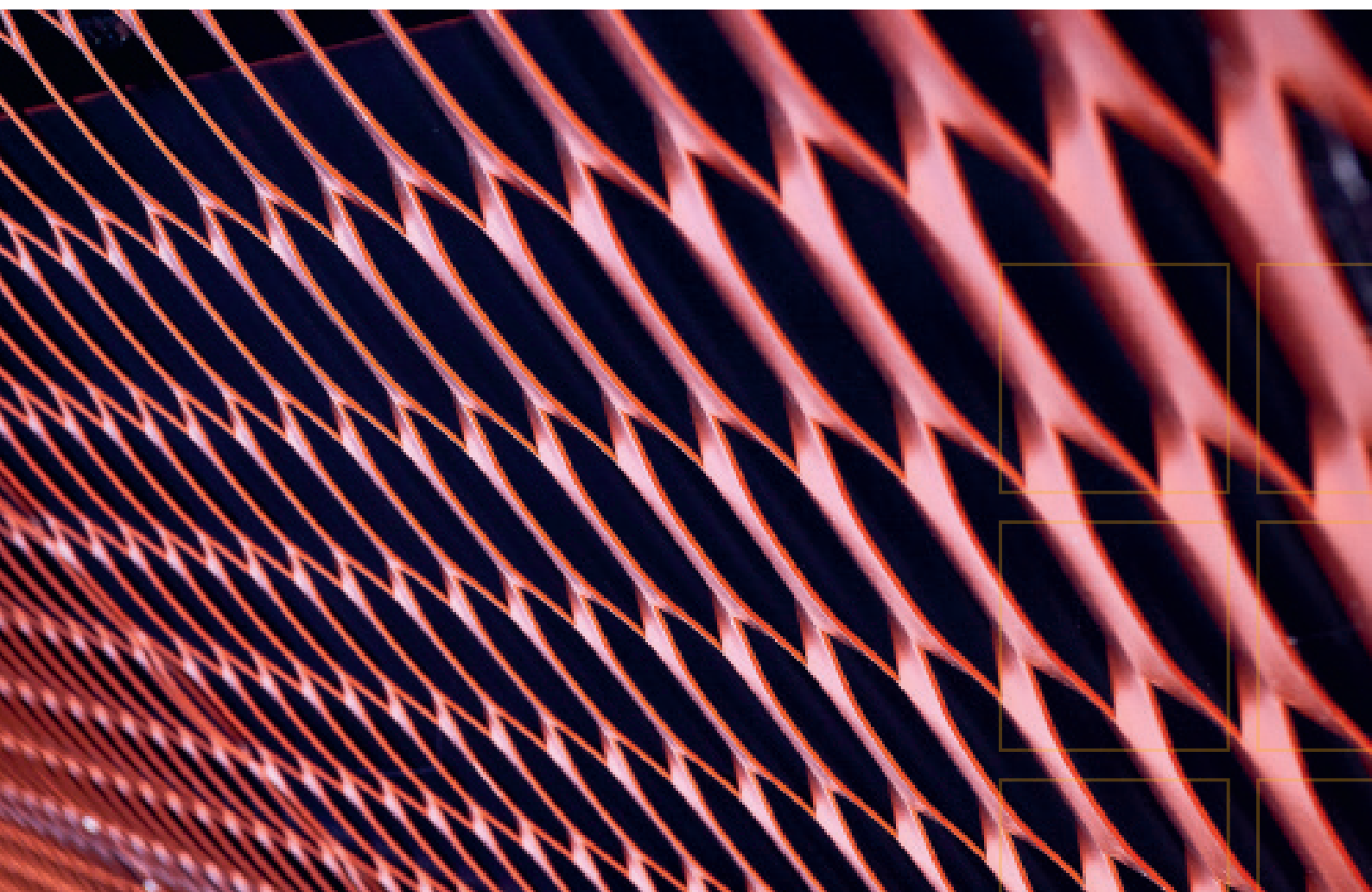
La Caisse dispose de son propre service de révision, et a effectué pendant l'année 2012 un total de 1'090 contrôles d'employeurs.

	Nombre	Montant
Avec reprise	341	11'055'452
Avec restitution	31	-1'215'475
Sans reprise	718	
Total	1'090	9'839'977

Réparations de dommage

Lorsque des cotisations ne peuvent plus être recouvrées en raison d'insolvabilité ou de faillite d'un employeur, la Caisse entreprend des procédures à l'encontre des organes responsables, sur la base de l'art. 52 LAVS. Le nombre des décisions rendues a augmenté en 2012.

	2011	2012
Nombre de décisions	61	70
Montants réclamés	2'314'961	3'275'368



Montants des prestations AVS/AI/APG versées

Le nombre de nouvelles demandes de rentes vieillesse est resté stable entre 2011 et 2012, passant de 3'687 à 3'680 demandes. En revanche le nombre total de rentiers AVS a sensiblement augmenté, de 44'304 à 45'780 rentiers au 31.12.2012. Pendant l'année 2012, 899 demandes de calculs prévisionnels de rentes ont été déposées (841 l'année précédente).

Entre 2011 et 2012, le montant des rentes AI versées a légèrement diminué, de Fr. 159 millions à Fr. 148 millions.

C'est un nombre total de 11'914 allocations pour perte de gain en cas de service militaire, service civil ou protection civile qui ont été allouées en 2012, selon les catégories d'assurés ci-dessous :

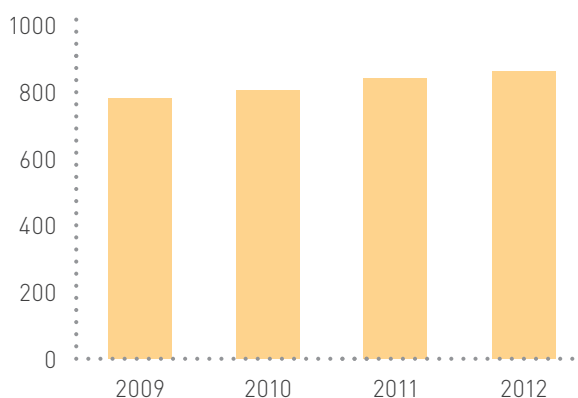
Allocations pour perte de gains

	Nombre
Militaires	
Salariés	4'796
Indépendants	154
Non-actifs	6'941
Salariés + indépendants	23
Total	11'914

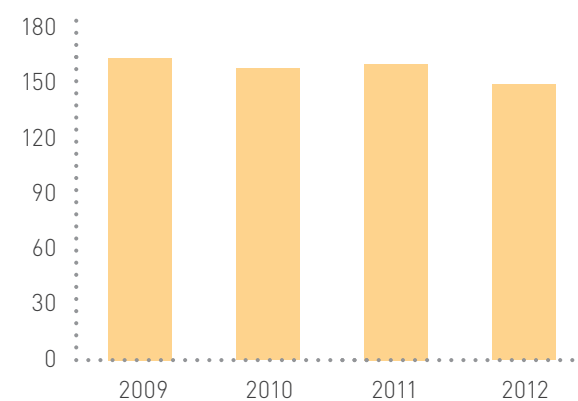
	Nombre
Demandes d'allocations maternité	1904

En 2012, on note un léger recul sur le montant des prestations APG versées par rapport aux chiffres de 2011.

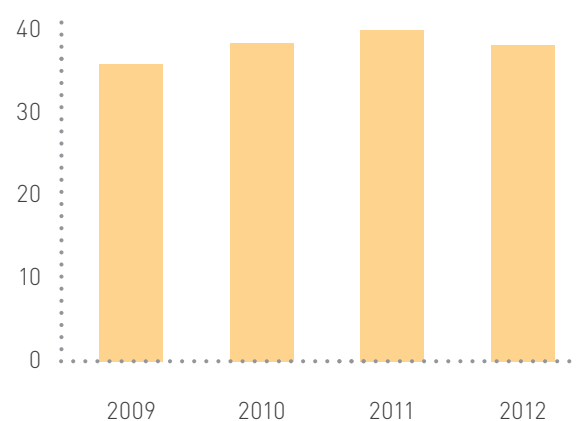
Rentes AVS (en millions de Fr.)



Rentes AI (en millions de Fr.)



APG (en millions de Fr.)



Cotisations AVS/AI/APG

Nombre d'affiliés

	2011	2012	Variation
Personnes sans activité lucrative (hors étudiants)	20'471	22'286	+8.9%
- Dont cotisants au minimum	14'063	15'952	+13.4%
Personnes de condition indépendante	10'526	10'692	+1.6%
- Dont avec personnel	1'610	1'696	+5.3%
Salariés d'un employeur non soumis	833	867	+4.1%
Employeurs	8'671	8958	+3.3%

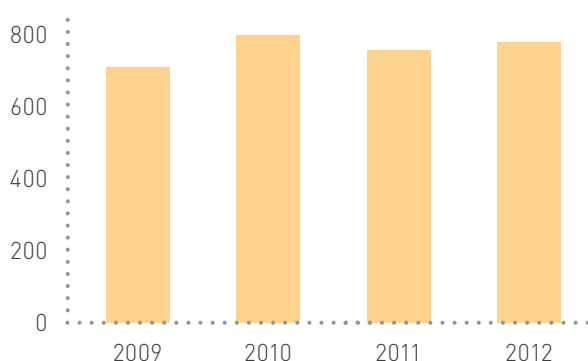
Pour le recouvrement des cotisations, la Caisse a octroyé des sursis au paiement par mensualités.

	2011	2012
Sursis accordés	2'906	2'867
Montants dus (en millions de Fr.)	13.29	12.96

	2011	2012
Procédures de poursuites	14'410	10'742
Montants dus (en millions de Fr.)	38.30	30.81
Réquisitions de continuer	7'733	7'157
Montants dus (en millions de Fr.)	19.19	19.44

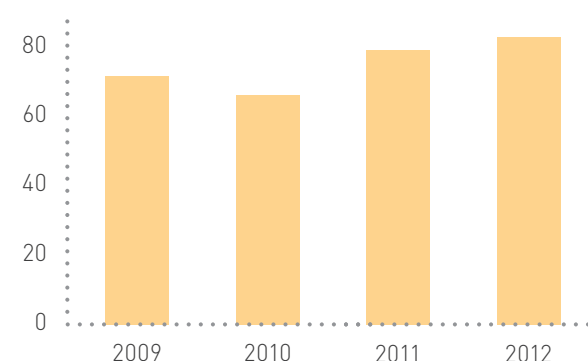
Pour la sauvegarde de ses droits, la Caisse intervient dans les procédures de faillite, dont le nombre s'élève à 586 (585 en 2011) au 31.12.12.

Cotisations paritaires AVS/AI/APG (en millions de Fr.)



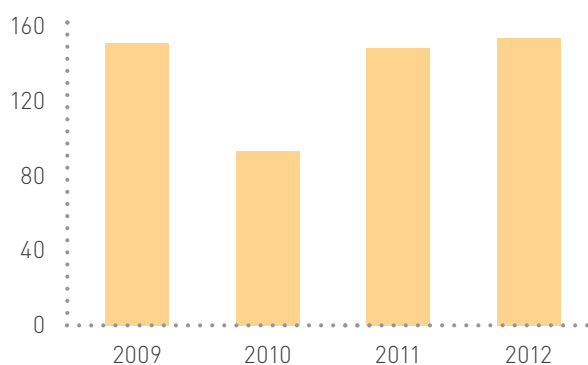
La légère augmentation des cotisations paritaires est en proportion avec l'augmentation du nombre des employeurs.

Cotisations personnelles (en millions de Fr.)



L'augmentation du nombre des affiliés sans activité lucrative, de l'ordre de 9%, ainsi que la révision du plafond des cotisations de ces affiliés dès le 1^{er} janvier 2012, ont entraîné une évolution sensible du montant global des cotisations personnelles.

Cotisations chômage (en millions de Fr.)



L'évolution des cotisations chômage, de 146 millions en 2011 à 152 millions en 2012 est en lien avec l'évolution des cotisations paritaires.

Caisses d'allocations familiales

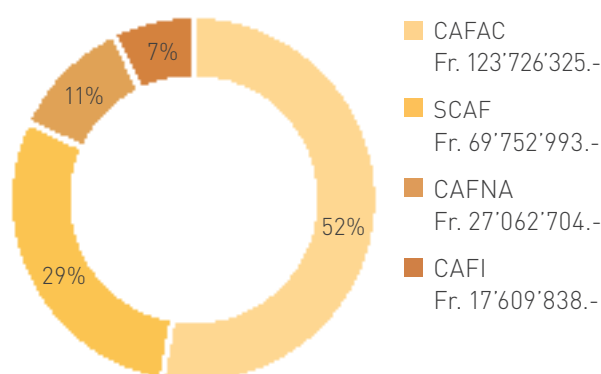
Dès le 1^{er} janvier 2012, le montant des allocations pour enfant (de 0 à 16 ans) a été augmenté de Fr. 200.- à 300.- par mois, et l'allocation de formation professionnelle (de 16 ans à 25 ans) de Fr. 300.- à 400.- par mois. La prime de naissance a passé de Fr. 1'000.- à 2'000.-.

Nombre d'allocations familiales versées par an

	2011	2012
Allocation pour enfants	509'445	535'890
Allocation de formation professionnelle	187'742	208'253
Prime de naissance	1'936	1'928
Prime d'accueil	10	7
Allocation enfant en incapacité	432	361

Un montant total de Fr. 238'151'860.- a été versé par l'ensemble des caisses d'allocations familiales gérées par la Caisse genevoise de compensation.

La hausse des prestations a entraîné une augmentation globale de 54% du montant total des allocations versées par rapport au total versé en 2011 (Fr. 154'738'431.-)



Nombre d'allocations dans l'agriculture (juillet)

	2011	2012
Travailleurs agricoles en région de plaine		
Bénéficiaires d'allocations	200	215
Allocations pour enfants	261	182
Allocations de formation professionnelle	63	38
Allocations de ménage	596	429
Agriculteurs		
Bénéficiaires d'allocations	90	80
Allocations pour enfants	104	77
Allocations de formation professionnelle	78	81



Assurance maternité cantonale

Comme l'autorise la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, le canton de Genève a prévu des prestations plus favorables quant à la durée du droit aux allocations et au montant de l'allocation.

Durant les 14 premières semaines suivant l'accouchement, la femme est indemnisée par les prestations fédérales. Le droit cantonal prévoit une indemnisation sur 16 semaines, ce seront donc 2 semaines complémentaires qui sont indemnisées par le droit cantonal. Le montant fédéral prévu s'élève au maximum à Fr. 196.- par jour, et un complément cantonal au maximum à Fr. 280.- calculé sur une base de 80% du gain assuré.

En 2012, le montant d'allocations maternité versé s'élève à Fr. 6'400'942.-.

Femmes ayant bénéficié d'un congé maternité

	Nombre
Débuté en 2011 et pris fin en 2012	491
Uniquement en 2012	1'246
Débuté en 2012 et pris fin en 2013	476

Allocations d'adoption en 2012

	Nombre
Pères	1
Mères	8



OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

Collaboration et partenariats au service de nos assurés

En 2012, l'activité de l'Office AI a essentiellement été marquée par l'entrée en vigueur de la révision 6a de la LAI avec effet au 1^{er} janvier. Les modifications principales introduites par cette révision de la loi portent sur la révision des rentes axées sur la réadaptation ainsi que sur l'introduction de la contribution d'assistance.

Ces nouveautés ont impliqué la redéfinition de certains processus de travail à l'interne. Plus que jamais, l'accent a été mis sur la réadaptation professionnelle et cette démarche concerne désormais également certains bénéficiaires de rentes.

Le renforcement des démarches en lien avec la réadaptation implique la consolidation et le développement du travail en réseau : avec les employeurs, le corps médical, les institutions ainsi que tous les prestataires concernés.

Dans cette optique, l'Office AI s'est engagé en 2012 dans un projet de campagne de communication avec les employeurs. La participation à des salons professionnels, à des événements grand public, tout comme le développement et la mise en place de partenariats avec le monde des entreprises font partie de ces démarches.

L'année 2012 a également été marquée par l'aboutissement d'un nouveau concept de collaboration interinstitutionnelle (CII) entre l'Office AI, l'Office cantonal de l'emploi et l'aide sociale, sous l'égide du Département de la solidarité et de l'emploi. Ce concept vise à favoriser une prise en charge concertée des bénéficiaires communs en vue d'optimiser, notamment, leurs chances de réinsertion professionnelle et dans tous les cas d'accélérer l'étude du droit aux prestations pour ces cas complexes.

Une opération d'envergure a également été menée en 2012. Il s'est agi de revoir toutes les conventions de collaboration avec nos nombreux prestataires de mesures de réadaptation conformément aux nouvelles exigences prévues par l'Office fédéral des assurances sociales. Par ce biais, l'Office AI devient désormais le signataire des dites conventions de collaboration et le garant de la qualité et de la pertinence des mesures prévues par ces accords. Cette nouvelle pratique a pour avantage, notamment, de nous rapprocher de ces prestataires, qui, dans un esprit de réel partenariat, se mettent à l'écoute de nos besoins et de ceux de nos assurés.

En tout temps, l'Office AI a le souci de verser des prestations aux ayants-droit tout en répondant aux critères de qualité, tant de forme, de fond, que de célérité. C'est pour cette raison que la gestion du processus médical a été revu, en 2012, en collaboration avec notre Service médical régional (SMR SR), sis à Vevey. La décision de délocaliser une équipe de médecins dans notre Office nous a permis de revoir certains processus de travail en les inscrivant dans la droite ligne de nos prérogatives internes, afin d'optimiser la réponse médicale dans nos dossiers, tout en préservant l'indépendance de l'appréciation médicale.

Finalement, les résultats de l'année 2012 s'inscrivent dans la tendance positive initiée il y a quelques années. Cela est le fruit de l'engagement et de l'investissement sans faille de nos cadres et de nos collaborateurs que je remercie ici très chaleureusement.

Natalia Weideli Bacci
Directrice de l'Office AI

Demandes

1'570 assurés ont été reçus dans le cadre de l'intervention précoce (IP) en 2012 (1'539 en 2011, 1'381 en 2010, 1'547 en 2009, 1'175 en 2008). Cela représente une part de 59% des assurés ayant déposé une demande pour une rente ou une réinsertion professionnelle (60% en 2010). Finalement, 970 de ces assurés ont eu à ce jour droit à la mise en place de mesures effectives en IP et/ou en réadaptation.

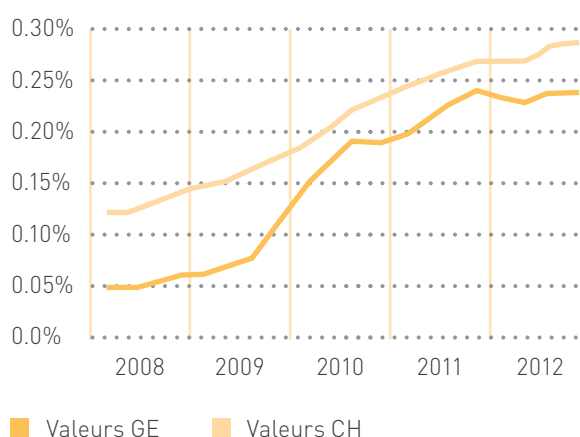
Le taux de mise en IP reste stable, l'expérience accumulée entre 2008 et 2011 ayant permis ainsi de bien cibler les assurés avec un potentiel de réadaptation.

La gestion orientée vers les résultats et la transparence

Depuis 2008, les résultats des offices cantonaux sont mesurés à l'aune d'indicateurs de performance établis par l'OFAS. Ce pilotage orienté résultats des offices permet, en toute transparence, de donner une vue synthétique du succès de l'activité des offices et d'effectuer un bench-marking objectif entre les cantons.

L'indicateur 1, qui mesure le succès durable de la réadaptation professionnelle a connu une évolution réjouissante, mettant en lumière les nombreux efforts consentis dans ce cadre, l'implication personnelle de nos collaborateurs pour accompagner, conseiller et former au mieux les personnes atteintes dans leur santé.

Taux d'insertion professionnelle après un an



Entrées, liquidations et demandes en suspens à la fin 2012

La 5^e révision, parallèlement à l'accent mis sur la réadaptation professionnelle, requiert des offices AI un traitement plus rapide des dossiers. Les efforts consentis les dernières années pour l'accélération de la procédure ont donc été poursuivis. Au niveau de la liquidation des dossiers, on note l'importance du volume des affaires traitées : 24'340 décisions, dont 20'385 (84%) concernaient l'AI et 3'955 (16%) l'AVS. Parmi les décisions AI, 3'961 (16%) étaient des premières décisions pour l'assuré concerné. Quant aux factures payées, leur montant s'élève à 88.9 millions de francs (84.7 millions pour l'AI et 4.2 millions pour l'AVS, soient 64'720 factures individuelles traitées à l'OCAI).

Parallèlement, il y a eu 15'535 demandes, soient 4'047 premières demandes AI et 7'834 demandes subséquentes AI, auxquelles s'ajoutent 3'654 demandes AVS.

La diminution du volume des demandes subséquentes AI est explicable par la mise en œuvre progressive de la 6^e révision, basée sur un tri plus qualitatif. La variation du volume des prestations AVS est à mettre sur le compte de deux facteurs :

- l'introduction au 1^{er} janvier 2011 de l'allocation de degré faible pour impotents en âge AVS résidant à la maison. Il faut donc tenir compte en 2011 d'un effet de rattrapage.
- l'introduction au 1^{er} juillet 2011 d'un nouveau système de remboursement, sur base forfaitaire, des appareils acoustiques. Ce système étant moins favorable pour les fournisseurs, l'Office a connu une recrudescence de demandes de prise en charge de ce type d'appareillage pendant le 1^{er} semestre 2011, les bénéficiaires concernés ayant peut-être anticipé leur demande pour bénéficier de conditions plus favorables.

Demandes

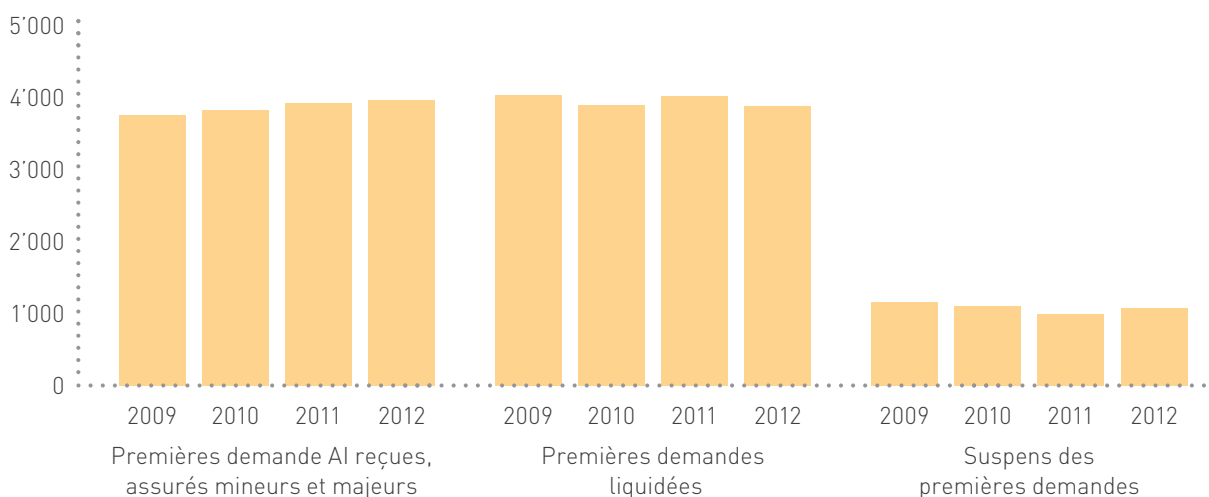
	2009	2010	2011	2012
Premières demandes AI, assurés mineurs et majeurs	3'883	3'901	4'002	4'047
Premières demandes AI pour une rente ou une mesure professionnelle	2'329	2'309	2'414	2'509
Demandes subséquentes AI	9'848	8'389	8'089	7'834
Allocations pour impotence AVS	881	690	1'539	1'297
Moyens auxiliaires AVS	2'770	2'555	3'459	2'357
Total des demandes reçues	17'382	15'503	17'089	15'535
Premières demandes AI liquidées	4'110	3'965	4'093	3'961
Premières demandes AI en suspens	1'188	1'124	1'004	1'091

Parmi les premières annonces AI déposées en 2012, 71% (2'890) concernaient des assurés adultes, dont 2'505 (87%) étaient des demandes pour une rente ou une mesure professionnelle. Depuis 2008, on constate une augmentation de 14% des demandes pour une rente ou une mesure professionnelle (2'505 en 2012 contre 2'196 en 2008). Les premières demandes d'assurés mineurs (1'041 en 2009, 1'091 en 2010, 1'099 en 2011 et 1'157 en 2012) sont en légère mais constante augmentation (+5% entre 2011 et 2012). Globalement, le volume des entrées AI est donc légèrement supérieur en 2012 par rapport à 2011 (4'047 / 4'002, +1%).

Le volume des suspens des premières demandes s'établit fin 2012 à 1'091, soit une augmentation de 9% par rapport à 2011 (1'004 fin 2011, 1'124 fin 2010, 2'887 en fin 2007). L'effort constant de l'Office de statuer au plus vite en usant au mieux des outils mis à disposition (interventions en amont du processus, mesures d'intervention précoce, traitement moins administratif des dossiers) a porté probablement tous ses fruits fin 2011, et les plus petites variations dans le traitement des flux et la typologie des entrées se font désormais sentir immédiatement.

Nous notons cependant que le délai nécessité pour la prise de décision continue à se raccourcir : la durée des suspens des premières demandes s'étant actuellement stabilisée à 65 jours (fin 2007 durée médiane 239 jours, fin 2008 durée médiane de 123 jours, fin 2009 durée médiane de 120 jours, fin 2010 78 jours, fin 2011 76 jours, soit une diminution de 73% depuis 2007).

Premières demandes AI



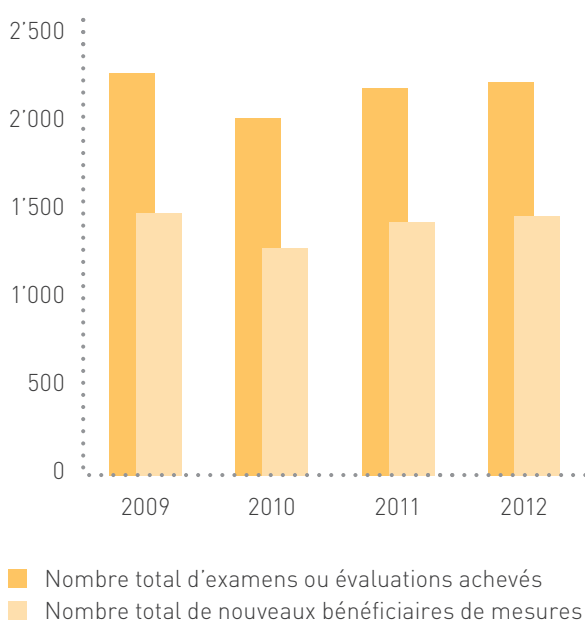
Mesures professionnelles

En 2012, l'Office a examiné la possibilité d'octroyer des mesures professionnelles pour 2'423 assurés (2010 : 2'165, 2011 2'301) dont 1'609 concernent des bénéficiaires potentiels de mesures en IP (2010 : 1'381, 2011 1'539), 749 pour des mesures uniquement conventionnelles (2010 : 784, 2011 : 762) ainsi que 65 bénéficiaires potentiels de nouvelles mesures de réadaptation telles que prévues par la 6^e révision AI -soient des mesures de réadaptation mises en place alors que l'assuré est bénéficiaire d'une rente-.

Parmi ces assurés, 1'481 (61%) ont effectivement pu bénéficier de mesures. Pour comparaison, nous constatons l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires de mesures (2010 : 1'299, 2011 : 1499, 2012 : 1481). On note que la mise sur place de mesures d'IP s'est faite de manière ciblée, visant avant tout leur efficacité.

Le nombre de personnes ayant pu effectivement bénéficier de mesures professionnelles ou de placement a considérablement augmenté : en 2007, l'Office a octroyé des mesures professionnelles ou de placement à 695 assurés alors qu'en 2012 ce sont 1'481 assurés qui se sont vu octroyer des prestations (1'299 en 2010) soit une augmentation de plus de 100%. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires est un effet réjouissant de l'allègement des procédures administratives permettant le premier accès aux mesures professionnelles. Ainsi l'Office, conformément aux objectifs de la 5^e et de la 6^e révision de l'AI, cherche à favoriser une réintégration dans le milieu du travail et à éviter une chronicisation ou une détérioration de l'état de l'assuré dues à des attentes trop longues de prise en charge.

Mesures professionnelles et bénéficiaires



Premières décisions de rentes

En 2012, l'Office a pris 1'984 premières décisions de rentes dont 848 (49%) se sont soldées par un refus. Quant aux 1'006 décisions d'octroi de rentes, 70% (702) portaient sur des rentes entières et 19% (191) sur des demi-rentes. Après la très forte diminution des octrois de rentes constatée en 2009 par rapport à 2008 (-48%) où seulement 891 rentes avaient été octroyées, le nombre de bénéficiaires a d'abord augmenté en 2010 et 2011 (+33%) puis diminue entre 2011 et 2012 (1'186/1'006 ; -15%). Il faut noter que la mise en œuvre des mesures de prévention de la 5^e révision (précocité de la détection, nouvelles mesures mises à disposition, accélération du

processus de traitement administratif des dossiers à l'OAI) donne une tendance structurelle vers un taux plancher, alors que des facteurs conjoncturels tels que des prises récurrentes de retard dans l'évaluation médicale des dossiers puis les opérations de rattrapage mises en place en 2008, 2010 et 2011 donnent lieu à des effets de vague. Ainsi, le nombre de rentes allouées pour 2009 et la première moitié 2010 est-il artificiellement bas. Des mesures de rattrapage ont été mises en œuvre, ce qui a contribué à un afflux de décisions de rentes dans la deuxième moitié de l'année 2010 et en 2011.



Révisions de rentes

En 2012, la 6^e révision de l'AI est entrée en vigueur.

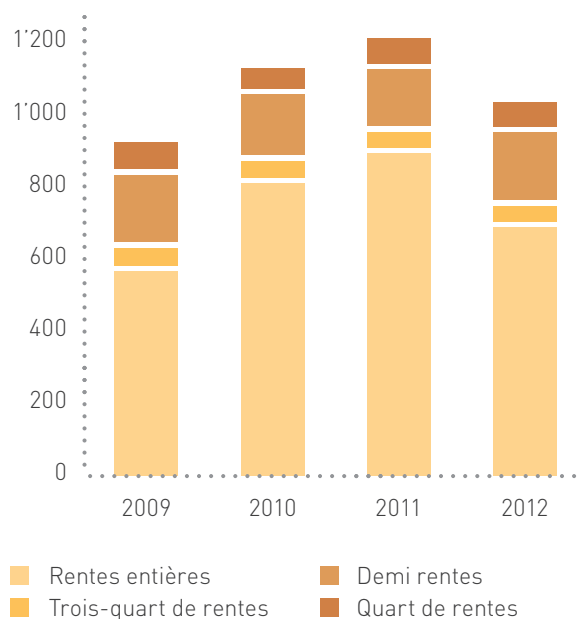
Cette révision vise principalement deux objectifs :

- favoriser la réadaptation des bénéficiaires de rente sur le principe de la primauté de la réadaptation sur la rente,
- instaurer une contribution d'assistance pour favoriser l'autonomie et la responsabilité propre des personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent et vivant à domicile.

Afin d'améliorer la capacité de gain des rentiers AI, des mesures de nouvelles réadaptation peuvent être mises en place. En plus des mesures usuelles (mesures de réinsertion sans limite de durée, mesures d'ordre professionnel, remise de moyens auxiliaires), l'octroi de conseils et d'un suivi aux assurés peut être accordé. D'autre part, les dispositions finales prévoient de réexaminer les rentes octroyées en raison de troubles somatoformes douloureux, de fibromyalgie, de coup du lapin et de toute pathologie sans étiologie claire : les assurés dans ces cas verront leur rente réduite ou supprimée, mais des mesures de nouvelle réadaptation pourront là aussi être mises en oeuvre, cette fois suite à la suppression ou la réduction de la prestation.

En 2012 l'Office a ainsi révisé 2'130 prestations de rentes. Pour 94% des bénéficiaires le résultat de la révision est une prestation inchangée et 3% de rentes ont été soit supprimées soit diminuées. Parmi les rentes révisées, seules 17 (moins de 1%) l'ont été sous l'angle des dispositions finales parmi lesquelles 4 rentes ont été supprimées. 48 assurés ont bénéficié en 2012 de mesures de nouvelles réadaptation.

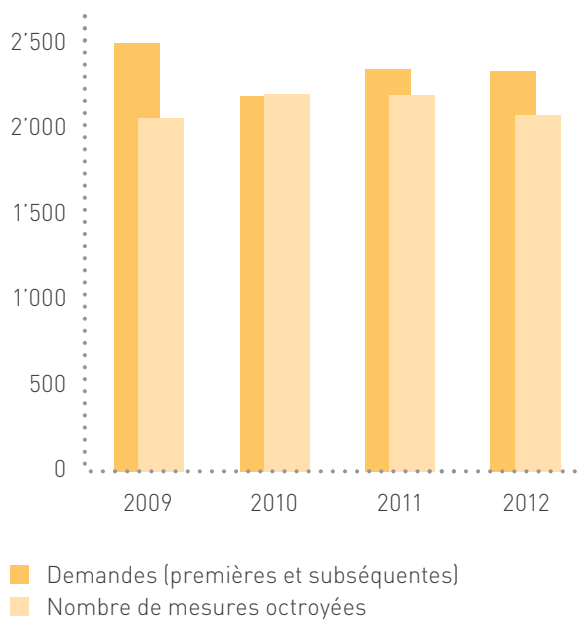
Octrois de rentes



Mesures médicales

L'AI prend en charge toutes les mesures médicales requises pour traiter l'infirmité congénitale. Elle assume aussi les frais d'un petit nombre de traitements d'affections contractées. Seules entrent en considération les mesures médicales qui visent directement à éliminer ou à corriger des états défectueux stables, ou du moins relativement stables, ou des pertes de fonction si ces mesures permettent de prévoir un succès durable et important. Cependant, ces mesures médicales ne peuvent être remboursées que jusqu'à l'âge de 20 ans.

Mesures médicales



Moyens auxiliaires (AI et AVS)

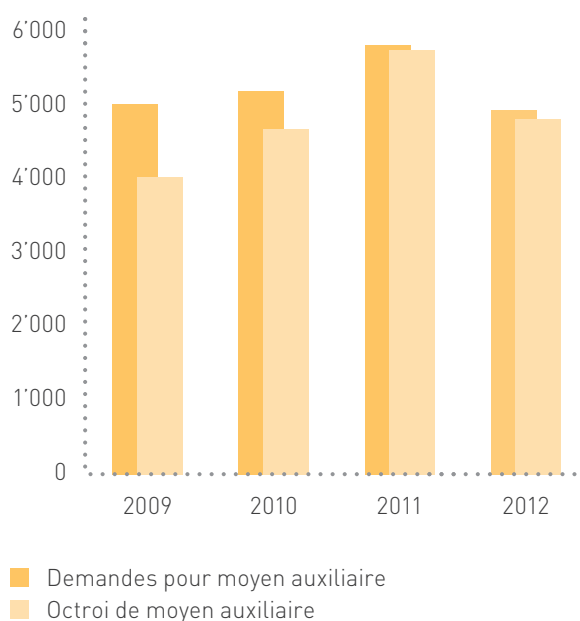
L'AI accorde à la personne assurée invalide les moyens auxiliaires nécessités par son invalidité pour : exercer une activité lucrative, accomplir ses travaux habituels (par ex. le ménage), fréquenter une école, suivre une formation professionnelle, acquérir une accoutumance fonctionnelle. De plus, les assurés en âge AVS ont droit à la prise en charge de certains moyens auxiliaires tels qu'appareils auditifs, fauteuils roulants sans moteur, perruques, lunettes-loupes, etc.

En 2012, l'Office a ainsi reçu 4'998 demandes de moyens auxiliaires dont 2'358 pour des assurés AI (53%) et 2'357 pour des assurés en âge AVS (47%).

En 2012, l'Office a rendu 5'816 décisions concernant les moyens auxiliaires (certaines pouvaient concerner la même demande lorsque l'assuré se voit accorder plusieurs telles prestations). Parmi ce volume important, 16% (942) se sont soldées par un refus de prestation.

Les appareillages acoustiques représentent les moyens auxiliaires les plus accordés par notre assurance, soit 38% en 2012 (parmi les 4'874 moyens auxiliaires accordés, 1'375 étaient des appareillages acoustiques) ; 10% des fauteuils roulants (509), 10 autres pour cents des chaussures orthopédiques ; les autres moyens auxiliaires représentent chacun 5% ou moins du volume total.

Moyens auxiliaires



Allocation pour impotent (AI et AVS)

Les personnes assurées qui ont besoin régulièrement et d'une façon importante de l'aide directe ou indirecte d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou de soins permanents, voire d'une surveillance personnelle permanente sont impotentes au sens de l'AI. Sont également considérées comme impotentes les personnes assurées majeures qui vivent chez elles et qui ont besoin en permanence d'un accompagnement régulier pour faire face aux nécessités de la vie. Il s'agit de prestations d'assistance qui permettent une vie autonome à la maison, d'un accompagnement pour les activités hors du domicile ou pour parer au risque d'isolement durable du monde extérieur.

L'impotence peut être de trois degrés : faible, moyenne, grave. Le montant de l'allocation varie en fonction du degré d'impotence et diffère selon que la personne assurée réside dans un home ou si elle vit à domicile.

Introduite dans le cadre de la 6^e révision de l'AI, la contribution d'assistance permet aux personnes assurées ayant droit à une allocation pour impotent et à même de mener une vie suffisamment autonome d'engager elles-mêmes une ou plusieurs personnes pour leur fournir l'assistance individuelle dont elles ont besoin. Les frais sont couverts par la contribution d'assistance versée par l'AI. Elle permet notamment aux personnes mineures de suivre la scolarité ordinaire.

En 2012, 1'482 demandes pour des allocations pour impotences ont été déposées, dont 76% (1'126) concernaient des assurés en âge AVS. L'Office a traité 1'473 dossiers, dont 308 (21%) se sont soldés par un refus.

Quant à la contribution d'assistance, 47 demandes nous sont parvenues ; 26 assurés ont obtenus cette contribution, et 10 demandes se sont soldées par un refus.

Octrois et refus d'allocation pour impotents

	AI 2012	AVS 2012	Total 2012	% AVS
Faible sans accompagnement	55	4	198	28%
Faible avec accompagnement	47	197	4	1175%
Moyen sans accompagnement	7	404	172	4%
Moyen avec accompagnement	17	138	19	89%
Moyen en home	9	1	182	5%
Grave en home	4	19	404	1%
Grave à la maison	4	182	186	2%
Refus	95	172	308	31%
Total général	238	1117	1473	16%

Lutte contre la fraude

Le secteur de lutte contre la fraude a reçu en 2012 59 dénonciations ; 43 affaires ont été traitées effectivement sous l'angle de la LFA et il y avait fin 2012 79 mandats en cours. Les dossiers traités par le secteur LFA proviennent de dénonciations externes (annonces faites par des partenaires de l'OAI tels que la SUVA, la Centrale de compensation, le SPC, l'OFM, l'OCIRT pour 11 cas), par la commission paritaire (soit à la suite de contrôle sur les chantiers) pour 9 cas soit encore par des dénonciations de privés (29 cas) ou internes à l'Office (18 cas).

A noter que suite à ces dénonciations, 14 rentes ont été supprimées ou diminuées en 2012, 4 demandes de restitution ont été établies, 9 prestations refusées et une demande a été retirée. En terme financier nous pouvons estimer que les actions menées en 2012 représentent une économie à terme de 6 millions de francs pour l'assurance. Il s'agit d'une économie projetée basée sur des données moyennes concernant les montants et la durée estimés des rentes.

Depuis le début de la LFA, 6 plaintes pénales ont été déposées. A ce jour, 2 ont été classées et les autres affaires sont en cours.



CONTENTIEUX

Caisse de compensation (cotisations AVS/AI/APG/AC ; art. 52 LAVS ; prestations AVS et AI ; allocations familiales et APG)

Décisions sur opposition rendues

	Perception		Prestations AVS/AI		Allocations familiales	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Oppositions						
Oppositions reçues	309	276	29	43	178	111
Admises	13	34	2	2	13	7
Admises partiellement	18	9	3	1	6	6
Rejetées	113	116	15	37	64	62
Retirées	51	23	7	5	84	55
Irrecevables	23	14	0	0	3	5

Jugements rendus par les tribunaux

	Perception		Prestations AVS/AI		Allocations familiales	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Juridiction cantonale						
Déposés	20	32	9	16	4	7
Gagnés	15	30	1	6	4	3
Perdus	3	7	0	2	4	2
Tribunal fédéral						
Déposés	7	2	0	0	0	1
Gagnés	7	0	0	1	0	1
Perdus	1	0	0	0	0	0

En matière de prestations AVS, le Tribunal fédéral a confirmé notre décision de refus de versement de rente anticipée en raison de tardiveté de la demande, du fait que l'assuré n'a pas pu établir qu'il avait déposé sa demande en temps utile. En matière d'al-

locations familiales, le Tribunal fédéral a admis qu'il était fondé de compenser une dette de cotisations AVS avec une créance en paiement d'allocations familiales, selon l'art. 20 al. 2 LAVS

Office de l'assurance-invalidité

Jugements rendus par les tribunaux - Première instance

	2011	2012
Admis	89	50
Admis partiellement	74	47
Rejetés	134	122
Retirés	31	32
Renvois pour instruction	62	61
Irrecevables	12	16

Jugements rendus par les tribunaux - Tribunal fédéral

	2011	2012
Recourant : Office AI		
Admis	22	16
Admis partiellement	9	5
Rejetés	17	15
Retirés	2	0
Renvois pour instruction	0	0
Irrecevables	2	3
Autres recourants		
Admis	4	6
Admis partiellement	0	4
Rejetés	14	21
Retirés	3	1
Renvois pour instruction	0	0
Irrecevables	6	8



FINANCES

Points forts

L'année 2012 se termine sur une note réjouissante étant donné que tous les résultats opérationnels de nos institutions, à l'exception de la LAMat, sont conformes à nos prévisions. De manière générale, les charges sont restées sous contrôle et les recettes en légère progression. Les capitaux ont permis de dégager d'excellents bénéfices par le biais de nos deux portefeuilles CAFAC et SCAF qui ont obtenu des rendements significatifs.

La vente de l'immeuble, 54 route Chêne, s'est déroulée selon les projections et selon les délais prévus. Les résultats sur immeuble de cette année sont exceptionnels. Ils proviennent essentiellement de la plus value sur vente et de la dissolution de la provision pour gros travaux de renouvellement. Le montant de la vente de Fr. 26.8 millions a été encaissé fin novembre permettant de rembourser, d'une part, les deux prêts de la CAFAC et, d'autre part, de dégager environ Fr. 20 millions de liquidités supplémentaires.

En ce qui concerne les comptes d'exploitation, les montants des allocations familiales, des allocations pour formation professionnelle, les suppléments familiaux et naissances ont été revus à la hausse. Cette augmentation moyenne de 50% a dopé les recettes d'exploitation des CAF. Cette hausse est compensée en partie par l'augmentation du taux de cotisation lié aux allocations familiales passant de 1.4% à 1.7%. La CAFNA a bénéficié de cette situation en 2012 étant donné que son taux de frais de gestion est resté inchangé à 5.6% malgré l'augmentation des allocations familiales versées. Cette situation changera en 2013 du fait que son taux a été ramené à 4.2%.

Les variations d'exploitation des CAF ont été régularisées et remboursées en mars et en avril 2012 pour la LAMat. Suite à de nouveaux éléments liés aux frais de démarrage de la LAMat datant de 2001, il a été décidé de dissoudre ces frais par pertes et profits. Cette dissolution, à hauteur de Fr. 338'000.-, pèse de manière significative sur les résultats 2012 de la LAMat.



Comptes d'administration 2012 OCAS (regroupement CC, OAI, CAF, LAMat)

Le bénéfice net des comptes regroupés «OCAS» 2012 se monte à Fr. 17.4 millions, à Fr. 5.1 millions (hors résultat sur immeuble), soit Fr. +14.1 millions, respectivement Fr. +2.0 millions (hors immeuble) par rapport à 2011. Cette progression provient essentiellement des rendements exceptionnels liés aux capitaux. Les résultats opérationnels restent stables hormis la dissolution des frais de démarrage de la LAMat (-11.0% par rapport à 2011). Si les recettes augmentent de +6.5%, les charges progressent globalement de +14.6% tout en respectant largement le budget (-5.4%).

Sur son ensemble, les comptes de regroupement OCAS dégagent un bénéfice opérationnel 2012 de Fr. 2.8 millions légèrement inférieur à 2011.

Résultats opérationnels par institution (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012	Ecart	%
AVS	-381'952	-997'816	-615'864	-161.2%
SCAF	-167'334	342'149	509'483	304.5%
CAFAC	3'668'489	3'436'393	-232'096	-6.3%
CAFNA	-23'336	358'266	381'602	1635.3%
LAMAT	24'131	-361'852	-385'983	-1599.5%
Total	3'119'999	2'777'140	-342'859	-11.0%

Comptes d'administration - OCAS Regroupement (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Total des recettes d'administration CC regroup.	32'575'040	34'758'315
Total des recettes d'administration OAI	253'249	203'531
Recettes OCAS regroup.	32'828'289	34'961'846
Charges de personnel	-22'953'150	-23'460'535
Informatique	-1'630'068	-1'438'891
Loyers et charges locatives	-990'997	-2'069'791
Frais de poursuite et irrécouvrables	-1'860'894	-2'296'557
Fournitures et frais divers	-1'122'319	-1'573'243
Total des charges d'administration CC regroup.	-28'557'428	-30'839'016
Charges de personnel	-17'824'664	-19'428'257
Charges de bien et services	-2'380'343	-4'858'409
Loyers et charges locatives	-2'066'462	-3'002'644
Prestations de service par des tiers	-122'107	-265'228
Total des charges d'administration OAI	-22'393'575	-27'554'537
Charges de personnel	-40'777'814	-42'888'792
Charges de bien, de services et prestations par des tiers	-5'254'836	-8'135'770
Loyers et charges locatives	-3'057'459	-5'072'435
Frais de poursuite et irrécouvrables	-1'860'894	-2'296'557
Charges OCAS regroup.	-50'951'003	-58'393'553
Subventions OFAS en faveur de l'OAI	22'140'326	27'351'006
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	4'017'613	3'919'299
Amortissements	-897'614	-1'142'159
Bénéfice opérationnel	3'119'999	2'777'140
Charges et produits d'intérêts	3'770	2'313'014
Bénéfice de l'exercice (adm. gén.)	3'123'769	5'090'154
Résultat sur immeubles	232'454	12'325'622
Bénéfice de l'exercice	3'356'223	17'415'776

Comptes d'administration - OCAS (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Participation CC	680'999	2'117'293
Participation OAI	985'824	2'965'123
Participation SCAF	165'612	414'370
Participation CAFAC	85'981	283'888
Participation CAFNA	37'303	120'358
Participation LAMAT	37'302	110'947
Autres produits	1'438	3'971
Total des produits	1'994'459	6'015'949
Jetons de présence	-87'700	-92'625
Salaires	-1'307'470	-2'270'409
Charges sociales	-244'811	-475'828
Autres dépenses de personnel	-12'893	-25'718
Charges de personnel	-1'652'874	-2'864'580
Informatique	-199'347	-280'251
Loyers et charges locatives	-30'605	-2'705'505
Fournitures et frais divers	-111'633	-165'614
Dépenses de fonctionnement	-341'585	-3'151'370
Total des charges d'administration	-1'994'459	-6'015'949

Comptes d'administration - Caisse AVS (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Recettes d'administration	19'849'272	21'062'787
Charges de personnel	-15'746'044	-16'363'410
Informatique	-1'135'593	-1'031'494
Loyers et charges locatives	-621'547	-1'395'316
Frais de poursuite et irrécouvrables	-1'411'203	-1'714'037
Mandats, fournitures et frais divers	-674'030	-748'643
Total des charges d'administration	-19'588'417	-21'252'900
Bénéfice/perte opérationnel(le) avant amortissements et intérêts	260'855	-190'113
Amortissements	-642'807	-807'703
Perte opérationnelle	-381'952	-997'816
Charges et produits d'intérêts	10'937	-52'245
Perte de l'exercice (adm. gén.)	-371'015	-1'050'061
Résultat sur immeuble	232'454	12'325'622
Bénéfice/perte de l'exercice	-138'561	11'275'561

Comptes d'administration - SCAF (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Recettes d'administration	4'703'857	4'914'884
Charges de personnel	-3'695'923	-3'178'401
Informatique	-249'305	-175'490
Loyers et charges locatives	-166'502	-302'732
Frais de poursuite	-402'442	-520'276
Mandats, fournitures et frais divers	-229'869	-228'073
Total des charges d'administration	-4'744'042	-4'404'971
Bénéfice/perte opérationnel(le) avant amortissements et intérêts	-40'185	509'913
Amortissements	-127'149	-167'764
Bénéfice/perte opérationnelle	-167'334	342'149
Charges et produits d'intérêts	-49'217	1'112'876
Bénéfice/perte de l'exercice	-216'551	1'455'025

Comptes d'administration - CAFAC (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Recettes d'administration	5'997'816	6'178'235
Charges de personnel	-1'905'355	-2'169'843
Informatique	-129'127	-124'227
Loyers et charges locatives	-107'035	-202'644
Mandats, fournitures et frais divers	-120'883	-156'767
Total des charges d'administration	-2'262'400	-2'653'481
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	3'735'416	3'524'753
Amortissements	-66'927	-88'360
Bénéfice opérationnel	3'668'489	3'436'393
Charges et produits d'intérêts	41'844	1'254'106
Bénéfice de l'exercice	3'710'333	4'690'499

Comptes d'administration - CAFNA (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Recettes d'administration	998'905	1'536'845
Charges de personnel	-802'487	-915'158
Informatique	-55'497	-53'424
Loyers et charges locatives	-75'128	-105'817
Mandats, fournitures et frais divers	-60'402	-66'263
Total des charges d'administration	-993'514	-1'140'662
Bénéfice opérationnel avant amortissements et intérêts	5'391	396'183
Amortissements	-28'727	-37'917
Bénéfice/perte opérationnel(le)	-23'336	358'266
Charges et produits d'intérêts	0	-1'842
Bénéfice/perte de l'exercice	-23'336	356'424

Comptes d'administration - LAMat (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Recettes d'administration	1'025'191	1'065'564
Charges de personnel	-803'340	-833'724
Informatique	-60'546	-54'256
Loyers et charges locatives	-20'785	-63'281
Frais de poursuite	-47'249	-62'244
Mandats, fournitures et frais divers	-37'135	-373'497
Total des charges d'administration	-969'055	-1'387'002
Bénéfice/perte opérationnel(le) avant amortissements et intérêts	56'136	-321'438
Amortissements	-32'004	-40'415
Bénéfice/perte opérationnel(le)	24'132	-361'852
Charges et produits d'intérêts	207	119
Bénéfice/perte de l'exercice	24'339	-361'733

Comptes d'administration - OAI (en Fr.)

	Réel 2011	Réel 2012
Charges d'administration	-22'393'575	-27'554'537
Charges de personnel	-17'761'044	-19'428'257
Informatique	-1'890'000	-2'958'596
Loyers et charges locatives	-2'066'462	-3'002'644
Mandats, fournitures et frais divers	-676'069	-2'165'041
Recettes d'administration	253'249	203'531
Remboursement loyers reçus de tiers	55'500	33'319
Remboursement prestations d'assurance	197'749	170'212
Résultat de l'exercice	-22'140'326	-27'351'006





ABRÉVIATIONS

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFAC	Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales
CAFNA	Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité
CC	Caisse de compensation
IP	Intervention Précoce
LAMAT	Loi cantonale sur l'assurance-maternité
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCAF	Service cantonal d'allocations familiales

Impressum

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Imprimé sur papier FSC
Copyright : Office cantonal des assurances sociales de Genève
Photographies : White balance
Conception graphique : Daniel Jaquet
Impression : NB Media
Tirage : 400 exemplaires
Août 2013



